

CREENDO PROPOSE À L'EXPORTATEUR UNE **PROTECTION CONTRE L'ATTEINTE AU MATÉRIEL D'ENTREPRISE** NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION D'UN CONTRAT D'EXPORTATION.

### Qu'est-ce que le matériel d'entreprise ?

Tout matériel nécessaire à l'exécution d'un contrat d'exportation, y compris le matériel loué ou pris en leasing par l'exportateur.

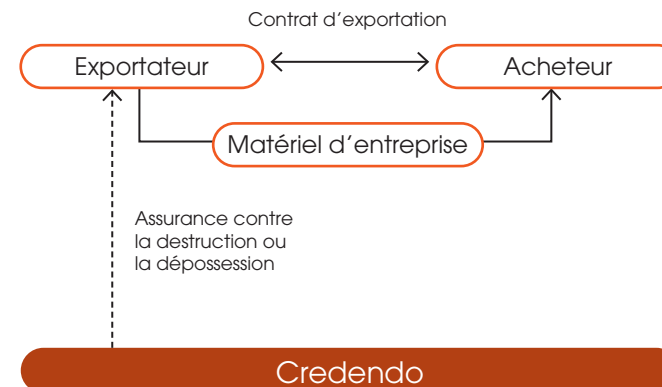
### Que propose Credendo à l'exportateur ?

En complément d'une protection contre les risques de non-paiement et de résiliation par l'acheteur dans le cadre d'un contrat d'exportation (voir les fiches produits « Assurance crédit fournisseur », « Assurance crédit acheteur » et « Assurance affaire au comptant »), Credendo propose à l'exportateur une protection contre le risque de destruction, de détérioration ou de dépossession du matériel utilisé pour la réalisation du contrat, en ce compris l'impossibilité de sortir ce matériel du pays où le projet s'exécute, pour autant que ce risque résulte d'un fait politique (guerre, fait du prince, pénurie de devises, catastrophes naturelles...). Dans ce cas, Credendo indemniserà l'exportateur à concurrence de la valeur résiduelle du matériel assuré.

Cette assurance prend cours à compter de l'expédition du matériel d'entreprise vers le pays de destination du contrat d'exportation.

Credendo mettra, en outre, son expertise au bénéfice de l'exportateur pour récupérer le matériel assuré et participera aux frais de récupération.

### Structure de l'assurance du matériel d'entreprise



### Quel est le pourcentage maximal d'intervention de Credendo ?

L'assurance du matériel d'entreprise couvre l'exportateur à concurrence d'un pourcentage, dénommé la « quotité garantie », généralement fixé à 95 % ou 98 % de la perte subie. L'exportateur conserve donc une partie du risque (de 5 % ou 2 %) à sa charge.

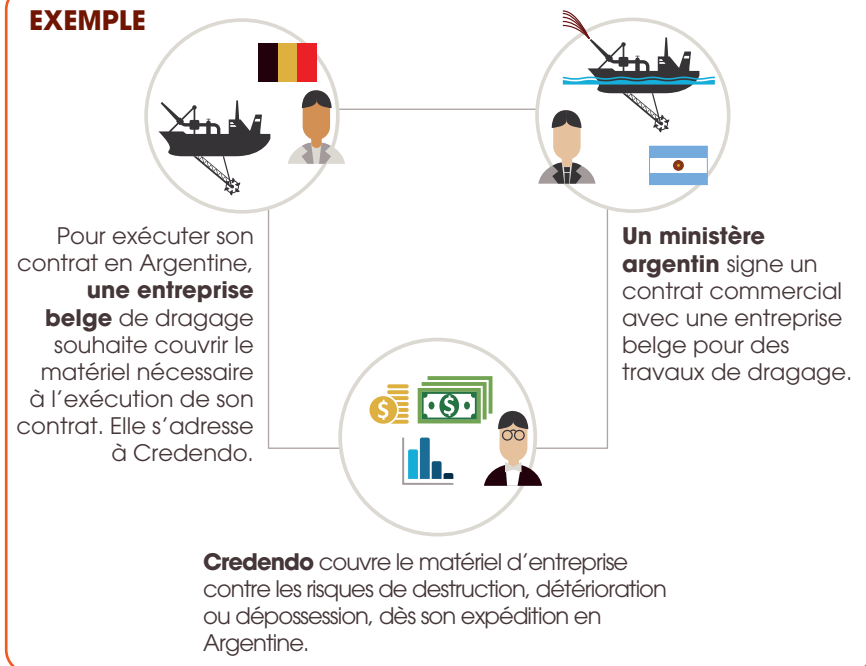
### Qui peut faire appel à cette assurance ?

Tout exportateur signataire d'un contrat d'exportation en lien avec la Belgique et assuré par Credendo contre les risques de non-paiement ou de résiliation (voir les fiches produits « Assurance crédit fournisseur », « Assurance crédit acheteur » et « Assurance affaire au comptant ») peut bénéficier de l'assurance du matériel d'entreprise.

### Que coûte l'assurance du matériel d'entreprise ?

La prime est fonction de la valeur du matériel assuré, du pays de destination et de la durée d'utilisation du matériel assuré. Elle est exprimée en un pourcentage du montant couvert. Cette prime est payable à l'émission de la police.

## EXEMPLE



N'hésitez pas à contacter Credendo si vous souhaitez une estimation de prime pour une affaire spécifique. Cette estimation est gratuite.

### Pour plus d'informations

E solutions@credendo.com  
T +32 2 788 87 75  
www.credendo.com

La dénomination Credendo renvoie à Credendo – Export Credit Agency, l'agence de crédit à l'exportation publique belge créée en 1939. Elle opère avec la garantie de l'État et dispose d'un rating AA de S&P Global.

## LIGNE DU TEMPS

1-2



### 1. Avant le contrat

Un exportateur envisage la couverture du matériel d'entreprise nécessaire à l'exécution d'un contrat et s'adresse à Credendo pour des informations et des indications de primes dès la période de négociation dudit contrat.

3



### 2. Demande d'assurance

Pendant les négociations avec son acheteur étranger, l'exportateur informe Credendo de son contrat commercial, du matériel d'entreprise nécessaire à l'exécution du contrat et complète un formulaire de demande.

### 3. Promesse d'assurance

Après analyse, Credendo prend une décision et confirme sa position de couverture dans une promesse d'assurance valable six mois.

4



### 4. Signature des documents contractuels

L'exportateur signe son contrat commercial avec l'acheteur étranger, signe sa police d'assurance avec Credendo et paie la prime. Credendo assure l'exportateur contre l'atteinte au matériel d'entreprise.

5



### 5. Indemnisation

En cas de destruction, détérioration ou dépossession du matériel d'entreprise à la suite d'un fait politique, Credendo indemnise l'exportateur.